



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

La présidente de la CDPENAF

Lyon, le 23 avril 2024

à

Service instructeur
Commune de Dardilly

urbanisme@mairie-dardilly.fr

réf : DP 069 072 24 00066

Demandeur : **PERRA**

Adresse du projet : 36 chemin de TraineCul 69570 DARDILLY

Parcelle : BX 11

Pour : Extension du bâtiment d'élevage

Objet : Avis simple rendu par la Commission technique partenariale : Direction départementale des territoires et Chambre d'agriculture sur la constructibilité des zones agricoles au titre de la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du Rhône

Le projet d'**extension du bâtiment d'élevage (atelier de découpe et transformation de la viande)** constituant une construction et installation nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, il doit faire l'objet d'un avis simple de la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en application de l'article L 151-11 du code de l'urbanisme.

L'avis de la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a pour objet de s'assurer que ces activités ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

1 – Compatibilité des activités avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées Oui Non

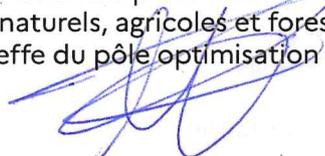
2 – Les activités portent atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages Oui Non

Dans ce contexte et considérant :

- la compatibilité du projet avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière,
- que le projet ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages,

La commission technique partenariale rend un avis **favorable**.

Pour la Présidente de la
commission de préservation des espaces
naturels, agricoles et forestiers
La cheffe du pôle optimisation du foncier



Maéva BANO MATHIEU

Copies : Chambre d'Agriculture du Rhône